

Le "masseur des stars" condamné à douze ans de réclusion pour viols

LEMONDE.FR avec AFP | 13.11.09 | 17h20 • Mis à jour le 13.11.09 | 17h21

Thierry Chichportich, surnommé "*le masseur des stars*", a été condamné, vendredi 13 novembre, à douze ans de réclusion criminelle pour viols par la cour d'assises des Alpes-Maritimes.

Cette condamnation, qui vient s'ajouter à une première peine de dix-huit ans, à laquelle il avait été condamné en 2006 également pour viols, a été assortie d'une période de sûreté des deux tiers. Son avocat, Adrien Verrier, a indiqué qu'il demanderait à la chambre de l'instruction la confusion des peines. Thierry Chichportich, 50 ans, a tout nié en bloc, aussi bien les premiers viols sur 13 jeunes femmes que les deux qui lui étaient aujourd'hui reprochés.

Une première jeune femme, manucure dans la région parisienne, âgée de 37 ans, a expliqué avoir rencontré le masseur en octobre 2001. Ce dernier l'avait invitée à dîner chez lui, elle s'était endormie après le dîner et avait eu le sentiment d'être violée durant son sommeil. Même scénario pour une autre jeune femme, chargée de communication, qui a également rencontré Thierry Chichportich à Cannes en 2001, et qui affirme s'être endormie après qu'il lui eut donné une tasse de thé dans une cabine de la plage du Carlton.

Pour attirer dans son cabinet ses jeunes clientes, il se servait de son "*book*" où figuraient les éloges de nombreuses stars (Emmanuelle Béart, Monica Bellucci, Penelope Cruz, Carole Bouquet, Tom Cruise ou encore Sylvester Stallone) ayant eu recours à ses massages, en particulier pendant le Festival de Cannes, d'où son surnom médiatique.

Durant le procès en mai 2006, d'autres victimes présumées s'étaient fait connaître, entraînant l'ouverture d'une nouvelle information judiciaire contre lui en juin 2006. Durant l'audience, jeudi, un expert psychiatre a souligné "*son comportement de Don Juan*", le décrivant comme un individu "*manipulateur*" mais pas pervers.